

RCS : NEVERS Code greffe : 5802

Documents comptables

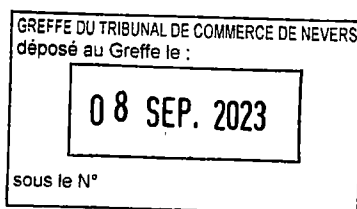
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00370 Numéro SIREN : 834 274 755 Nom ou dénomination : 58 ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2023 sous le numéro de dépôt 2177

58 ELEC**Société à responsabilité limitée****au capital de 150 100 euros****Siège social : Route de Buisserolles - ZA des Belles Barbes****58180 MARZY****834 274 755 RCS NEVERS**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à **198 052,47 euros** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 198 052,47 euros
- A titre de dividende global à l'associé unique 15 000,00 euros
soit 0.99 euros par part
- Le solde 183 052,47 euros
En totalité au compte "autres réserves"

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2023.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Rappel des distributions antérieures :

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle
31/12/2021	15 000 €	0.99 €	15 000 €	/
31/12/2020	15 000 €	0.99 €	15 000 €	/
31/12/2019	15 010 €	1 €	15 010 €	/

Certifié conforme
La Gérance, Karim CHATER



Désignation de l'entreprise : EURL 58 ELEC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ZA DES BELLES BARBES		58180 MARZY	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 83427475500018		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINALEXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF IMMOBILISÉ *ACTIF CIRCULANT
STOCKS *CREANCES
DIVERS

Comptes de régularisation

Désignation de l'entreprise : EURL 58 ELEC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :15.0.....10.0.....)	DA	150 100	150 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 010	15 010
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	439 152	180 608
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	198 052	273 544
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	802 315	619 262
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	399 644	485 326
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 264	1 419
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	369 139	102 622
	Dettes fiscales et sociales	DY	345 627	282 295
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	182 892	1 618
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 738	
	TOTAL (IV)	EC	1 304 304	873 280
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 106 619	1 492 543
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 002 398	456 434
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	32	12 092

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : EURL 58 ELEC

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 106 619.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 253 078.36 Euros et dégageant un bénéfice de 198 052.47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	80 350		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 471		
Installations générales agencements aménagements divers	12 182		
Matériel de transport	13 321		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 415		
TOTAL	60 389		
Prêts, autres immobilisations financières	5 085		
TOTAL	5 085		
TOTAL GENERAL	145 824		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			80 350	80 350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		917	11 554	11 554
Installations générales agencements aménagements divers			12 182	12 182
Matériel de transport			13 321	13 321
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 622	17 792	17 792
TOTAL		5 539	54 849	54 849
Prêts, autres immobilisations financières		2 200	2 885	2 885
TOTAL		2 200	2 885	2 885
TOTAL GENERAL		7 739	138 084	138 084

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	350			350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 032	1 745	835	8 942
Installations générales agencements aménagements divers	2 390	1 413		3 803
Matériel de transport	7 800	1 970		9 770
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 986	5 017	2 752	12 251
TOTAL	28 208	10 145	3 587	34 766
TOTAL GENERAL	28 558	10 145	3 587	35 116

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 745				
Instal. générales agenc. aménag. divers	1 413				
Matériel de transport	1 970				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 017				
TOTAL	10 145				
TOTAL GENERAL	10 145				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	20 124				20 124
TOTAL	20 124				20 124
TOTAL GENERAL	20 124				20 124

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 885	1 685	1 200
Clients douteux ou litigieux	20 378	20 378	
Autres créances clients	1 126 961	1 126 961	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	206	206	
Impôts sur les bénéfices	27 831	27 831	
Taxe sur la valeur ajoutée	59 209	59 209	
Divers état et autres collectivités publiques	145	145	
Débiteurs divers	38 115	38 115	
Charges constatées d'avance	738	738	
TOTAL	1 276 468	1 275 268	1 200

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 508	2 508		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	397 136	99 328	297 808	
Fournisseurs et comptes rattachés	369 139	369 139		
Personnel et comptes rattachés	22 055	22 055		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 691	103 691		
Taxe sur la valeur ajoutée	215 924	215 924		
Autres impôts taxes et assimilés	3 956	3 956		
Groupe et associés	1 264	1 264		
Autres dettes	182 892	182 892		
Produits constatés d'avance	5 738	5 738		
TOTAL	1 304 304	1 006 496	297 808	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	70 034			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 264			

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	80 000			80 000	
Total	80 000			80 000	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 476
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160
Dettes fiscales et sociales	20 943
Total	23 579

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- INTERETS D EMPRUNT	168
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUS	
- FNP EDF	130
- FNP EAU	30
CHARGES SOCIALES A PAYER	
- CSG DEDUCTIBLE	6 993
- RSI A PAYER	9 994
ETAT AUTRE CHARGES A PAYER	
- CVAE 2022	3 956
INTERETS COURUS	
- INT FRAIS	1 469
- AGIOS DAILY	839
Total	23 579

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			
- ENTRETIEN ET MAINTENANCE	32		
- COTISATIONS (syndicat, assoc..	60		
- ANNONCES ET INSERTIONS	192		
- TELECOM	304		
- TELECOM	150		
Total	738		